

Article 21 du Règlement

L'absence d'un code d'éthique précis est imputable aux parlementaires actuels et à leurs prédécesseurs. Pourtant, chaque parlementaire est continuellement placé dans des situations où il doit juger ses actes afin de savoir s'il a enfreint quelque règle de conduite reconnue.

Il est difficile pour quiconque d'être son propre juge, mais c'est une responsabilité qui dépasse presque la compétence de tout représentant élu qui a juré d'accomplir son devoir de parlementaire. A l'heure actuelle, il n'a que de vagues dispositions législatives et d'obscurs précédents historiques pour se guider. Quiconque s'interroge sur sa conduite personnelle doit faire un retour sur soi et chercher la réponse en son for intérieur.

● (1110)

Voilà le contexte dans lequel les Canadiens devraient considérer la décision du député de Scarborough-Est (M. Gilchrist) de démissionner de la Chambre des communes. Assurément, si sévère soit-il, aucun code d'éthique imposé par le Parlement n'exigerait la démission d'un député dont la cause est en instance et qui attend le verdict du tribunal. Cela n'a pas empêché le député de Scarborough-Est de s'astreindre à des règles de conduite encore plus rigoureuses dictées par sa conscience plutôt qu'imposées par quelque décret législatif. Personne n'a le droit de juger ses pairs, mais, s'il faut se prononcer, notre collègue doit avoir répondu à des exigences plus astreignantes...

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LA CARAVANE DE PÉTITIONS POUR LA PAIX

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, les députés n'ignorent sans doute pas qu'une campagne nationale de pétitions pour la paix est maintenant officiellement lancée. Les organisateurs et les participants à la campagne Caravane de pétitions pour la paix espèrent convaincre les députés, les candidats aux prochaines élections fédérales et les trois partis politiques de l'urgence de mettre fin à la course aux armements et de l'absolue nécessité de mettre un terme à la participation du Canada à cette course.

La campagne vise quatre buts avoués: contester la mise à l'essai des missiles de croisière, faire du Canada une zone fermée aux armements nucléaires, amener les entreprises de fabrication d'armes à produire autre chose, et obtenir un vote libre du Parlement sur ces questions.

Je suis heureuse de dire aux députés et aux Canadiens inquiets qui travaillent pour la Caravane de pétitions pour la paix que nous, du Nouveau parti démocratique, appuyons tout chaudement la campagne et les quatre buts qu'elle poursuit. En fait, nous poursuivons les mêmes buts et nous les préconisons publiquement depuis quelque temps.

A la Chambre, c'est le NPD qui a deux fois proposé une motion visant à empêcher la mise à l'essai des missiles de croisière au Canada et deux fois, l'alliance des deux autres

partis en a empêché l'adoption. Nous avons maintes et maintes fois mis en question l'essai des missiles de croisière et nous avons présenté des projets de loi d'initiative privée tendant à faire du Canada une zone dépourvue d'armements nucléaires. Nous tous et tous les candidats néo-démocrates aux prochaines élections fédérales appuyons les buts de la Caravane de pétitions pour la paix. J'invite les autres députés et les autres partis à emboîter le pas.

* * *

L'ÉCONOMIE

CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les actes du ministre des Finances (M. Lalonde) se retournent contre lui. Son budget de février n'a rien fait pour redonner confiance en la compétence du gouvernement à gérer les affaires financières du Canada, affaires, je me permets de le rappeler à la Chambre, qui n'ont cessé de se dégrader depuis le temps de John Turner.

Finis le subterfuge des libéraux qui invoquent la récession pour camoufler leur échec à s'attaquer à la cause profonde du loyer élevé de l'argent et de l'inflation. Le taux préférentiel de 11.5 p. 100, qui accuse aujourd'hui une hausse de ½ p. 100 après le relèvement, hier, du taux d'escompte, laisse présager des taux hypothécaires plus élevés et leurs conséquences: le ralentissement de la construction domiciliaire et de l'activité industrielle.

La saignée de devises que s'impose le Canada n'est qu'une vaine tentative en vue de sauver un dollar bien mal en point et la popularité encore plus précaire des libéraux. L'inflation remonte—le taux calculé sur une base annuelle était de plus 7 p. 100 le mois dernier—et prouve que le programme libéral des 6 et 5 p. 100 est inefficace. Pendant combien de temps encore tolérerons-nous ces folies? Il faut des élections, et le plus tôt sera le mieux.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT MUNICIPAL DE HAMILTON—LES CONSÉQUENCES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LE HAMILTON FLYING CLUB

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, encore une fois je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les problèmes qu'éprouve l'aéroport municipal de Hamilton. A l'intention des députés qui ne se souviennent pas de la disposition des pistes de Mount Hope, permettez-moi de rappeler les conséquences de l'agrandissement de l'aéroport. Ce n'est pas l'agrandissement qui est en cause. Tous les habitants de la région avoisinant Hamilton se réjouissent que notre vieil aéroport passe dans la catégorie des aéroports régionaux de première classe.

Ce qui nous inquiète, mes électeurs et moi, ce sont les difficultés financières que cet aménagement suscite aux membres du Hamilton Flying Club. Cet organisme créé en 1928 a déjà du mal à surnager, si je puis dire.